UN DERNIER MOT

SUR LES SILEX

DE FOURNIVAL (OISE) 1

Notre étude sur la Perforation du Silex et autres matières dures à l'époque néolithique 2 contient, à propos du principal objet découvert à Fournival, le passage suivant :

- « Pour nous, ce galet, une fois sa perforation achevée, « était donc destiné à subir la double opération de la taille
- « et du polissage, pour devenir un véritable casse-tête, ana-
- « logue comme matière à ceux d'Ansauvillers, Montgérain,
- « Tricot, etc. » 3.

Or, en y réfléchissant davantage, depuis, et en examinant plus attentivement cette question d'utilisation, elle nous a paru susceptible, comme précédemment celle du forage du galet, d'être résolue d'une façon directe et matérielle, en donnant lieu, en outre, à une nouvelle leçon de choses en préhistoire.

Pour cela, il nous suffisait, encore une fois, de recourir au moulage en plàtre qui nous avait si utilement servi dans la détermination du rôle du foret en silex, pour le percement du galet, et d'essayer de faire subir à ce moulage les transformations projetées.

Reprenant donc en main ce foret, nous pûmes facilement achever, sur le moulage en question, la perforation qui ne

- 1. Lu au Congrès de Beauvais, ainsi qu'à la Société historique de Compiègne, et inséré en partie dans le Compte rendu du Ve Congrès préhistorique de France, pag. 326.
- 2. Voir plus haut, pag. 29, et tirage à part à 100 exemplaires, avec planche.

Les références, pour notre second travail, se rapportent au tirage à part du premier.

3. L. Plessier. Loc. cit., pag. 20.

s'y trouvait effectuée qu'aux trois quarts environ, soit au même degré que sur l'original lui-même. Nous obtînmes ainsi un casse-tête *brut*, mais offrant dans toute son épaisseur une ouverture, ou trou d'emmanchement parfaitement régulier et légèrement tronconique, de 0°029 et 0°031 de diamètre.

Il ne manquait dès lors, à ce casse-tête, qu'une taille et un polissage appropriés, pour en faire un objet typique et perfectionné.

La première opération, eu égard à la faible dureté de la matière, fut aisément remplacée par de simples recoupes du plâtre, au moyen d'une scie à découper, en suivant le schéma de la figure 1^{re} de notre nouvelle planche. Deux traits de scie, parallèles dans leur première moitié et incurvés en dehors dans l'autre moitié, régularisèrent d'abord les faces, en réservant une plus forte épaisseur à l'une des extrémités de la pièce ; deux autres traits latéraux en déterminèrent ensuite les contours; et enfin, par un dernier trait transversal, vers l'extrémité la plus rapprochée du trou d'emmanchement, nous parvenions rapidement à donner à l'ensemble de l'objet la forme voulue. Quant au polissage, il devenait à peu près inutile, par suite de la netteté ou de la régularité des faces de sciage. Il restait bien à arrondir légèrement les côtés du casse-tête, à émousser les angles de son pourtour et de sa tranche ; mais une simple feuille de papier de verre nous suffit pour ces perfectionnements, en remplissant au mieux le rôle de polissoir.

En peu de temps et sans grands efforts, notre moulage put donc fournir un magnifique casse-tête, formant marteau d'un côté, hache à tranche mousse de l'autre, semblable, en un mot, à celui de Verberie-Ecluse¹, et se rapprochant également de ceux figurés par G. de Mortillet² et J. Evans³, dans leurs excellents ouvrages.

- 1. L. Plessier. Loc. cit. Appendice, 2e, pag. 24.
- 2. G. DE MORTILLET. Le Musée préhistorique, 4re édition, pl. LIII, nº 502.
- 3. J. Evans. Les âges de la pierre, traduction Barbier, pag. 197-198 et fig. 135.

Ce casse-tête, fig. 2 et 3, mesure 0^m10 de longueur, sur 0^m059 de largeur maxima, au droit du trou d'emmanchement. Son épaisseur, ainsi que nous l'avons vu, n'est pas uniforme; elle varie, fig. 4, de 0^m030, à la tête du marteau, à 0^m036, à la tranche de la hache. Quant à la forme adoptée, elle est naturellement arbitraire et pouvait devenir tout autre, en modifiant en conséquence les recoupes latérales du moulage. Toutefois, nous avons préféré celle de marteau-hache, comme satisfaisant mieux aux lois de l'équilibre, et reportant le centre de gravité de l'objet vers l'axe du trou d'emmanchement qui, sur le galet, n'est pas à égale distance des extrémités.

Il paraît inutile ou superflu de rappeler ici que les mêmes résultats auraient pu être obtenus, par nos grands aïeux, sur le galet en silex lui-même, en variant « les conditions du procédé et du temps, en raison des difficultés inhérentes à la dureté de la matière 1 ». L'essentiel ou l'important, pour nous, en remémorant un fait énoncé dans un précédent travail, c'était d'en indiquer la possibilité, sinon la facilité d'exécution, et nous croyons l'avoir suffisamment démontrée.

D'ailleurs, en dehors de cette destination toute rationnelle, nous ne voyons pas, quant à nous, à quel autre usage pouvait bien être destiné le galet en question.

Certains confrères de la Société préhistorique de France ont un instant songé, il est vrai, à en faire une simple crapaudine néolithique ². Mais, sans nous attarder à une lon-

- 1. Bulletin archéologique des travaux historiques et scientifiques, année 1908, pag. CII.
- 2. Nos savants confrères basaient leur opinion sur la rencontre, en assez nombreux endroits, de morceaux de roche ayant servi ou servant encore de crapaudines.

Il est incontestable que dans certaines métairies de Normandie, de Bretagne, etc., les barrières des pâtures et même les portes des bâtiments agricoles ont longtemps pivoté ou pivotent encore sur des crapaudines en pierre plus ou moins dure. Le même fait se remarque en Picardie, où ces rustiques crapaudines sont souvent constituées par des plaquettes de calcaire lacustre.

Mais, de là, conclure à l'existence de la crapaudine néolithique, il y avait loin, bien loin, trop loin,... même en préhistoire!

gue et facile réfutation, nous ferons seulement observer que notre galet était absolument impropre à une semblable destination, autant par sa forme générale que par la trop grande irrégularité de sa face inférieure; par la petitesse, la profondeur de sa cavité; et enfin, par l'obliquité bien accentuée de cette dernière, par rapport au plan de gisement de l'objet mis en œuvre.

La crapaudine néolithique, du reste, pour beaucoup d'autres collègues, n'a jamais été qu'un mythe, ou mieux un vulgaire canard nous étant arrivé, non d'Amérique, mais ayant prisson vol au camp de Chassey¹, pour venir s'ébattre au sein de la Société préhistorique de France²; et peut-être serait-il temps ou sage de lui couper les ailes, sinon de le faire disparaître définitivement,... à la façon rouennaise!

Cette dernière interprétation écartée, la nôtre n'en reste donc que plus vraisemblable, plus évidente, et notre expérience de transformation du moulage en plâtre en marteau-hache, ajoute singulièrement à sa démonstration.

Aussi, pouvons-nous affirmer aujourd'hui, de façon plus certaine et même péremptoire : que l'intéressant galet de Fournival, après forage complet du trou d'emmanchement, taille spéciale et polissage, était destiné à former un de ces précieux et solides casse-tête en silex, si rares ordinairement, mais dont notre département, particulièrement favorisé au point de vue préhistorique, a déjà fourni cinq spécimens au moins 3, entiers ou fragmentés.

PLESSIER.

^{1.} Commune de Chassey, canton de Chagny (Saône-et-Loire).

^{2.} Bulletin de la Société préhistoique de France, tom. V, pag. 498, et tom. VI, p. 38. M. Pagès-Allary estime, en dernière analyse, que la crapaudine de Chassey n'est qu'un fragment de meule, et sa cavité, « le trou de la poignée de bois verticale », servant à faire tourner cette meule.

^{3.} L. Plessier. Loc. cit., pag. 15, note 1. Depuis lors, la très remarquable collection du Dr M. Baudon, de Beauvais, s'est enrichie d'un nouveau casse-tête en silex, provenant de la commune d'Oroër, canton de Nivillers (Oise). Lettre de M. le Dr Baudon, du 17 janvier 1910.